

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Salle du Petit Lundi, afin de respecter les consignes sanitaires ministérielles comme le permet l'article L2121-7 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une septième séance de l'année.

**Etaient présents** : M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, Mme BELLET Laëtitia, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle, M. DURAND Bruno, Mme FUSEAU Céline, M. FERCHAUD Vincent (arrivé à 21h18), Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud Mme GUICHETEAU Anita, M. RABILLIER Pierre, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise, formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir** : Néant

**Etait excusé** : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame RAFFENEAU Sandra ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 15 juin 2020** : à l'unanimité

#### **N° 50-2020 : Décision prise par Monsieur le Maire**

Le Maire présente la décision a qu'il a prise suite aux délégations données par le Conseil municipal :

- ✓ Déclaration de sous-traitance Gaillard / Cabelef (Cholet)  
Lot 19 Restaurant scolaire - Locaux associatifs  
Objet : Armoire de chaufferie Restaurant scolaire et armoire sous station locaux associatifs  
Le sous-traitant ne sera pas payé en direct

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de cette décision du Maire.

#### **51-2020 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal: -**

L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal **dans un délai de 6 mois à compter de son installation** (article L 2121-8 du CGCT). **Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus** (seuil abaissé à compter de mars 2020).

Le règlement intérieur du conseil municipal complète les dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement de l'assemblée locale.

Il a pour but de faciliter l'exercice des droits des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Il porte sur des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal.

M. le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.



### **Suppléants :**

- GENTY Béatrice	46 rue de la Chênaie	09.03.1963
- GUICHETEAU Anita	28, rue du Grand Lay	01.06.1968
- PEIGNON Olivier	7, La Roche Batiot	30.06.197
- DEVINEAU Tony	18, rue de l'Océan	30.11.1977
- VINCENDEAU Sébastien	17, rue du Coteau	26.03.1973
- DE LA TULLAY Michel	42, rue Bernard Palissy 37000- Tours	06.01.1952
- OGER Maud	8, rue de la Lande	07.12.1979
- SELLIER Marie-Christine	3 rue de la Bonnelle	29.09.1962
- CHAMARRE Cécile	9 La Coussotière	02.08.1963
- ARNAUD Evelyne	8, rue des Plantes	24.07.1958
- GENTY Baptiste	52, rue du Grand Lay	05.01.1984
- BRACHET Maryvonne	6, Rue A. Rochereau 85110 Chantonay	19.11.1942

### **54-2020 : Nouveau cœur de bourg : constitution des COPIL pour les diagnostics « en marchant »**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude du nouveau cœur de bourg, un diagnostic « en marchant » est prévu pour collecter l'avis des porteurs de projets et des forces vives : (riverains, directeur d'école, associations, enfants ...).

### **Groupe des commerçants et/ou porteurs de projet :**

- Céline ALLAND
- Nathalie THOUMOUX
- Jérémy GUIGNARD
- Yannick GUINAUDEAU
- Eric GROSOS
- Manon CHATEIGNER
- Marine DURAND ou Mathilde DEAU
- Tony DEVINEAU
- Audrey PAILLAT
- Eric MOREAU

### **Groupe des forces vives :**

- 2 jeunes du conseil municipal des enfants
- 2 représentants du Foyer des Jeunes
- Charles JOGUET, Directeur école publique
- 1 représentant de la Bibliothèque
- M. ou Mme DUPERY, Riverains
- M. ou Mme BONNENFANT, Riverains
- M. ou Mme BOUCHET, Riverains
- M. ou Mme BANCHEREAU, Riverains
- Mme Amandine GUESDON, présidente du Basket St Prouant/Monsireigne

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les listes des personnes proposées pour composer les 2 COPIL nouveau cœur de bourg (personnes hors conseil municipal).

### **55-2020 : Modification de la dénomination du Pôle Environnement du Grison**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que La dénomination du pôle environnemental du Grison pose des difficultés aux transporteurs. L'amalgame se fait vis-à-vis du lieu-dit du Grison.

Le pôle environnemental du Grison se trouvant au lieu-dit le Guignard, il est proposé de modifier sa dénomination comme suit : Pôle Environnemental du Guignard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier la dénomination du Pôle Environnemental du Grison en Pôle Environnemental du Guignard.

### **Questions diverses :**

#### **- Planning des prochaines réunions de conseil municipal :**

- ✓ Lundi 7 Septembre 2020
- ✓ Lundi 21 Septembre 2020
- ✓ Lundi 19 Octobre 2020
- ✓ Lundi 30 Novembre 2020
- ✓ Lundi 14 Décembre 2020

#### **- Tirage au sort des jurés d'assises 2021 :**

- ✓ Mme Normand Marie
- ✓ M. Ageneau Bertrand
- ✓ Mme Ageneau née Giraud Monique

- Yannick Soulard informe le Conseil Municipal des dernières mesures prises sur la commune vis-à-vis du Covid 19.
- Maud Oger précise que la matinée des associations du 27 juin a été appréciée par les familles. Elle informe que l'AG du BMPFC a eu lieu le 26 juin dernier.
- Vincent Ferchaud informe que l'AG de Familles Rurales aura lieu le 2 juillet à la garderie périscolaire.
- Françoise Granjon donne le compte- rendu de la dernière réunion de conseil communautaire et précise que des actions vont être menées à destination des commerçants qui ont subi une fermeture administrative relative au COVID 19. Le loyer des ateliers relais et notamment celui de St Prouant va baisser afin de soutenir les porteurs de projets.
- Bruno Durand présente de l'avancée des travaux du Restaurant scolaire et des locaux associatifs.

La séance est levée à 22h50

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Lundi 07 Septembre 2020 à 20h30 – Lieu à déterminer en fonction des conditions sanitaires.

**Vu par la secrétaire de séance, Sandra RAFFENEAU.**

**Le Maire,  
Yannick SOULARD**